



Commune de May en Multien  
Seine-et-Marne

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le vingt trois septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Alain FORESTIER, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU.

Absents excusés : Virginie GUESDON donne pouvoir à François BROCHET, Jean Henri BORENTIN donne pouvoir à Michaël RUBENS.

Michaël RUBENS est désigné secrétaire de séance.

Les procès verbaux des séances du 06 mai 2021 et 10 juin 2021 sont adoptés à l'unanimité.

### **1) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE SOCIAL**

Francine THIERY informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite de l'agent Maria MULOT, les postes des agents techniques ont été revus. De ce fait, le temps de travail de l'agent Juana MUNOZ passe de 30,37 heures annualisées par semaine à 31,45 heures annualisées par semaine à compter du 1er octobre 2021. Cela correspond à une augmentation du temps de travail de 49 heures 45 par an.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'adopter la modification du temps de travail de l'Agent Technique Social.

### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Francine THIERY ajoute que Karine MOUTAOUAKIL a été recrutée sur le poste de Maria MULOT au titre de 31,55 heures par semaine annualisées, dans le cadre d'un contrat « parcours emploi compétences » mis en place par Pôle emploi. Les 20 premières heures sont prises en charge à 60 % sur 10 mois, représentant environ 7000 € d'économie pour la commune.

Ce remaniement permet de faire, sur l'ensemble des postes, une diminution du temps de travail de 108 heures représentant environ 1600 € de masse salariale pour l'année.

A ce jour la commune compte 7 agents communaux, ce qui représente 5 postes à temps plein.

### **2) MODALITES DE CONSTITUTION ET / OU REPRISES DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS CIRCULANT**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des créances sont impayées depuis plusieurs années concernant la location du logement situé 50 rue de Soissons. Il apparaît donc un risque susceptible de conduire à appauvrir la collectivité.

De ce fait, le Trésor Public demande à la commune de constituer des provisions pour dépréciation d'actifs circulants d'un montant de 17 381,12 €, au cas où les créances ne seraient pas honorées.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil d'approuver la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**3) DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la délibération précédente, il faut approvisionner le compte 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, car la commune a l'obligation de constituer une réserve en cas de créances douteuses.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative afin de réaliser les réajustements suivants :

<b>Chapitre Article Désignation</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
	Hausse de crédits	Baisse de crédits
022 Dépenses imprévues		- 12 574,33 €
061 61521 - Entretien terrains		- 4 806,79 €
68 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	+ 17 381,12 €	

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à procéder à la décision modificative du budget 2021.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire ajoute avoir demandé un rendez-vous avec le Trésor Public pour faire un point sur les finances de la commune, en vue des projets de l'année 2022.

**4) APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT "APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a répondu à un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, qui a été accepté.

En retour, il est demandé de signer une convention de financement avec l'Académie de Créteil. Celle-ci définit les modalités de co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité pour l'AAP SNEE.

La subvention accordée est de 2 635 € et reste 1 229 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver la convention de financement "appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires".

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **5) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022**

Francine THIERY annonce que le règlement intérieur du service de restauration scolaire a été légèrement mis à jour.

Elle ajoute que le service de restauration scolaire concerne 89 enfants et 68 familles.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'adopter le dit règlement intérieur.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **6) ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION DU SINISTRE DE LA COUR DE L'ECOLE PAR L'ASSURANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite aux intempéries survenues les 19 et 20 juin 2021, le mur de la cour avait subi de gros dégâts. Une expertise a eu lieu le 12 juillet dernier et le cabinet propose une indemnisation d'un montant de 39 894 €, correspondant à l'intégralité des réparations.

Il ajoute que la commune va faire procéder à la pose de drains dans la cour, pour un montant de 4 800 €, afin d'éviter d'autres dégâts sur le long terme.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'accepter l'indemnisation du sinistre par l'assurance.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Jean Henri BORENTIN arrive en cours de séance du conseil à la fin du point n°6. Par conséquent le pouvoir accordé à Michaël RUBENS prend fin.

## **7) BONS ET CADEAUX DE NOEL DES ENFANTS POUR L'ANNEE 2021**

Marie-Hélène RABELLE fait part au conseil municipal que cette année encore, la commune n'envisage pas d'organiser un spectacle pour le Noël des enfants. Une augmentation exceptionnelle avait été faite l'année dernière, suite à la crise sanitaire, résultant une dépense pour la commune de 900 € en plus.

Cette année encore et à titre exceptionnel, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de passer les bons et cadeaux pour le Noël des enfants de 30 € à 35 € par enfant.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Marie-Thérèse RIVIERE suggère une sortie au cinéma en plus ou une projection de dessin animé à la salle des fêtes pour chaque classe. La municipalité va étudier les possibilités.

## **8) BONS CADEAUX DE NOEL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL - ANNEE 2021**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il souhaite renouveler également l'achat des bons cadeaux pour les agents communaux au titre de l'année 2021.

Il propose donc aux membres du conseil de passer les bons cadeaux pour le personnel communal de 80 € à 90 € par agent.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9) ATTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir les montants de l'année 2020 pour l'achat des colis des anciens, à savoir : 30 € pour un colis d'une personne et 40 € pour un colis de deux personnes.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **10) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ AU SYNDICAT MIXTE COVALTRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a sollicité son adhésion au syndicat mixte COVALTRI afin de transférer la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le syndicat mixte COLVATRI ayant accepté l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de celle-ci de donner leur accord à cette adhésion.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au syndicat mixte COVALTRI.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire ajoute que le ramassage se fera par un bras articulé et que les poubelles sont susceptibles d'être changées pour être adaptées au nouveau système.

## **11) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion des nouvelles communes et la modification du périmètre du SDESM qui en découle par l'arrivée des communes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver l'adhésion des communes précitées et la modification du périmètre du SDESM.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12) DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population a été reporté en début d'année 2022. Le coordonnateur communal initialement prévu s'est désisté.

A ce titre, il est nécessaire de désigner un coordonnateur de recensement et recruter deux agents recenseurs.

Un tour de table est réalisé afin de connaître le ou les volontaires pour assurer cette fonction de coordonnateur mais personne ne se dévoue.

Monsieur le Maire ajoute qu'il charge les membres du conseil de rechercher à travers leurs connaissances deux personnes pour pourvoir aux postes d'agents recenseurs. Ces personnes seront désignées lors de la prochaine séance du conseil et la rémunération sera également fixée.

\* **INFORMATIONS DIVERSES** :

- La commune a reçu un courrier de remerciement du FC May pour la subvention de 2021.
- La commune a également reçu un courrier de remerciement de Madame MAHOUDEAU pour la participation financière à l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale.
- La Préfecture de Seine-et-Marne a reconnu la commune de May en Multien en état de catastrophe naturelle.
- Au travers d'un courrier, Monsieur SCRIMA attire l'attention de la mairie sur les difficultés rencontrées par les enfants de la commune le samedi matin afin d'aller puis revenir de leurs écoles. Monsieur le maire indique qu'un courrier sera envoyé à TRANSDEV.
- Madame COLTAIL a transmis une lettre de soutien concernant la demande de scolarisation de l'enfant Alana CORÉE. Monsieur le Maire informe que le dossier est à présent au Tribunal Administratif et la commune maintient sa position de refus.
- Monsieur le Maire informe avoir acquis 4 détecteurs de CO2 pour les classes de l'école.
- François BROCHET fait part du dépôt de permis d'aménager de Madame RICARD pour le lotissement de la rue de Soissons. Celui-ci est actuellement parti à l'étude.
- Caroline FOURMANOIR soulève le problème de "creux" situé sur la chaussée rue de Crouy jugé dangereux pour la circulation.
- Marie-Thérèse RIVIERE fait part de remarques : la présence de renards dans le village, et le stationnement gênant dans la rue de la Fontaine aux Chiens et devant la micro-crèche. Un courrier sera envoyé à la micro-crèche rappelant que le stationnement du personnel doit se faire sur le parking de l'église. Elle demande également à revoir les critères d'attribution de la prime de ravalement. Une commission des travaux aura prochainement lieu.
- Le défibrillateur (sur la façade de la mairie) a été réparé et est en état de fonctionnement. Un contrat d'entretien est en cours.
- Chantal BERGANDY demande à ce que les talus aux abords du cimetière soient étalés car jugés dangereux pour les enfants qui jouent autour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

*Le secrétaire de séance*  
Michaël RUBENS

*Le Maire*  
Gilles COLMANT